

Brochure n° 3062

Convention collective nationale

IDCC : 2332. – **ENTREPRISES D'ARCHITECTURE**

ADHÉSION PAR LETTRE DU 19 JANVIER 2007
DE LA CFTC BATIMAT-TP À LA CONVENTION COLLECTIVE
DES ENTREPRISES D'ARCHITECTURE

NOR : *ASET0750564M*

IDCC : 2332

Paris, le 19 janvier 2007.

La fédération BATIMAT-TP CFTC, 10-18, villa Saint-Michel, bâtiment D, 75018 Paris, à la direction du ministère du travail, de l'emploi et de la cohésion sociale, 127, rue de Grenelle, 75007 Paris.

Monsieur,

En application des dispositions de l'article L. 132-9 du code du travail, nous vous informons de notre adhésion à la convention collective des entreprises d'architecture du 27 février 2003 (brochure *JO* n° 3062).

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le président.